



COMPTE RENDU REUNION GROUPE RECHERCHE DU 4 NOVEMBRE 2016

Emetteur : groupe R

Diffusion le 5 novembre 2016

Participants : *Sophie ACHTE, Patrice BACCHIN, Jean-Jacques BONO, Louis CASTEILLA, Boris DINTRANS, Simon DE GIVRY, Jean-Paul DESCAMPS, Pascal GAILLARD, Corinne JOFFRE, Denis LACOSTE, Christian LAURENT, Monique MARTINEZ, Dominique POQUILLON, Dominique ROBY, Sylvie ROQUES, Patrick SENAC, François SCHLEGER, Pierre SOLER, Alexis VALENTIN, Nicolas VALDEYRON.*

Ordre du jour :

- Point d'information
- Point sur les contributions cadre scénario 3
- La suite...

Déroulé :

- *Point d'information :* Reprise des réflexions du groupe R après clarification du cadre des réflexions par le Psdt UT ; Réunion DUs du mercredi 2 novembre ; Scénario approfondi en discussion au Conseil des Membres du 4 novembre ; Réunion CGI/MESR 10 novembre ; Réunion à la Préfecture le 14 novembre ; COS tient sa (?) dernière réunion le 16 novembre et présente ses recommandations sous la forme d'un rapport
- *Point sur les contributions cadre scénario 3 :* plusieurs contributions concernant l'articulation entre pôles de recherche et commissions recherche des établissements, ainsi que sur les instituts interdisciplinaires, ont été reçues tardivement et toutes n'ont pas été diffusées à l'ensemble des participants au jour de la réunion.

Contributions sur les pôles de recherche, leurs missions, leur articulation avec les commissions recherche des établissements, leur structuration

- Contribution UT2J (texte de Marie-Christine JAILLET en annexe 1 de ce CR) : le texte est commenté par Nicolas VALDEYRON. Il fait le point sur le travail en cours à UT2 sur l'articulation entre pôle de recherche HSHS et commission recherche de l'établissement principal du pôle. La discussion fait ressortir la nécessité de décliner l'organisation de chaque pôle en fonction des établissements et organismes impliqués. Le pôle HSHS (tout comme le pôle DGESP) est de ce point de vue singulier puisqu'à très forte majorité UT2 (vs. UT1). Le travail se poursuit au sein d'UT2 et pourrait associer très prochainement l'ensemble des entités constitutives du pôle HSHS (donc aussi les entités UT3).
- Textes des pôles MST2I et BABS, commentés par Patrice BACCHIN et Louis CASTEILLA (en annexe 2 du CR). Le texte est décliné en trois parties : attente des communautés scientifiques vis à vis de l'Université Cible ; intérêt et mission des pôles de recherche ; structuration des pôles. Le texte a été élaboré initialement par MST2I, puis en concertation avec BABS. Nicolas VALDEYRON (délégué pôle HSHS) souligne qu'il aurait pu signer ce texte (à quelques détails près).

En conclusion : le niveau de discussion des propositions au sein des pôles est très variable et lié à la réalité de leur fonctionnement (les comités de pôles UPS sont de ce point de vue en « avance de phase » puisque qu'une structuration leur avait été donnée (conseil élu, directoire). Les délégués de pôles s'accordent pour la rédaction d'un texte court donnant les éléments essentiels en ce qui concerne l'intérêt, les missions et la structuration des pôles de recherche de site. Ce texte sera ensuite soumis aux communautés via les laboratoires, pour élaboration plus poussée.

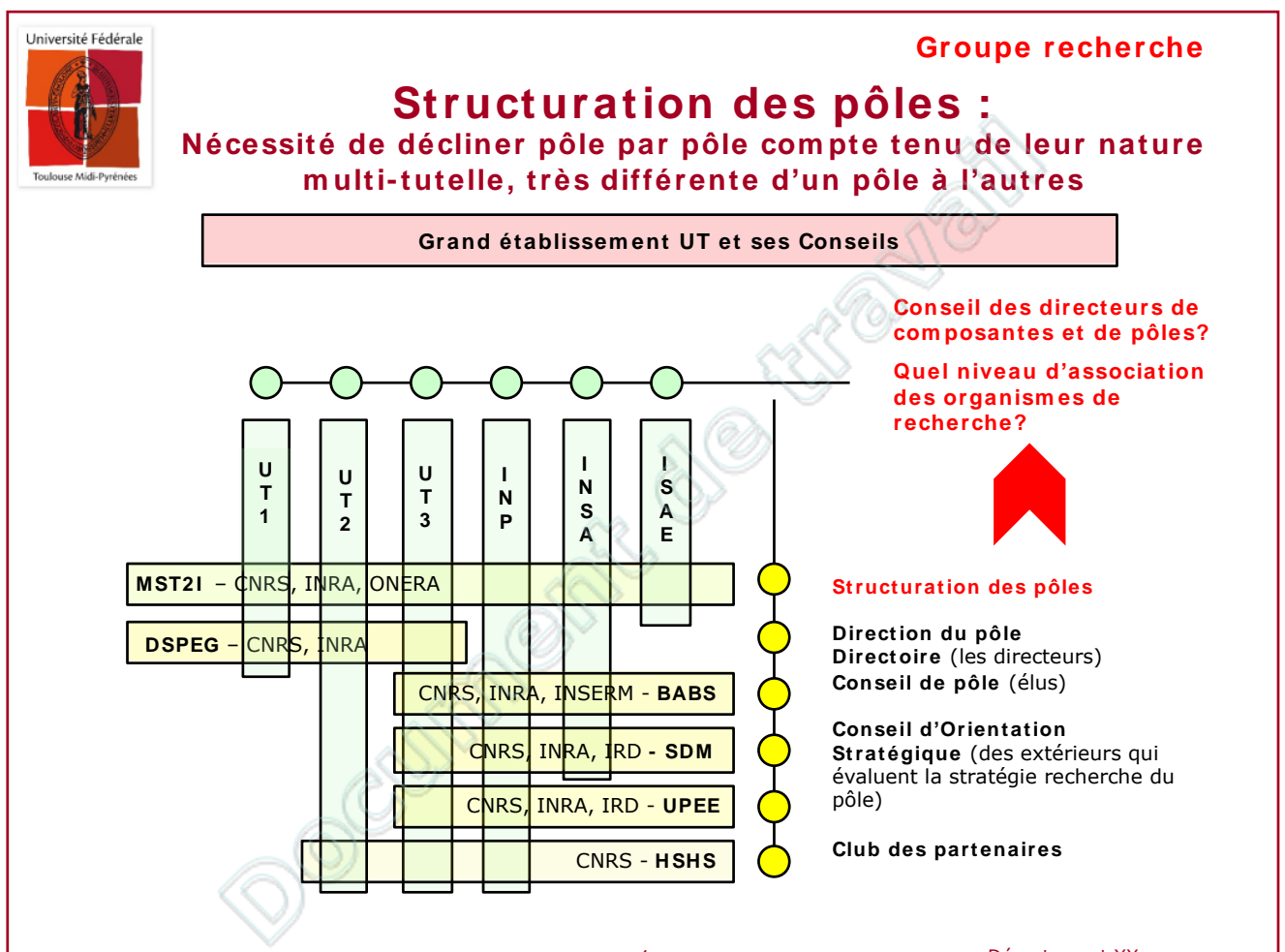
Contributions sur les instituts interdisciplinaires

- Une contribution externe au groupe de travail (Christian DESMOULINS, Dominique LE QUEAU, Xavier MARIE) est présentée oralement par Christian LAURENT. Les éléments essentiels sont repris en annexe 3. Un texte plus précis, reçu après la réunion du GTR, est aussi reproduit en annexe 3.
- Une contribution de la MSHT, reçu après le GTR, est reproduite en annexe 4.

En conclusion : il est prévu de synthétiser en une page les éléments essentiels issus de ces contributions qui pourraient contribuer à la mise en place des Instituts Interdisciplinaires.

Action prévue : un texte de deux/trois pages concernant les pôles de recherche de site et les Instituts Interdisciplinaires sera prochainement diffusé pour réflexion plus approfondie (destinataires : le COS (commanditaire), le Conseil des Membres de l'UT, les tutelles établissements et organismes, le bureau DRDV)

Pour rappel : pôles de recherche et établissements/organismes tutelles



Annexe 1 : texte UT2

État de la réflexion UT2 Document de travail

Avertissement : aucune des réflexions mentionnées ici n'a fait l'objet d'une validation par les instances de l'UT2.

Document de travail qui rend compte de la réflexion engagée au sein d'UT2 sur les rapports pôle/Établissement mais qui ne dit rien du rôle des pôles à l'échelle de la COMUE (question qui oblige à traiter du rapport entre les pôles et le CAC de la COMUE si les pôles jouent un rôle dans la définition de la stratégie et de la politique scientifique de la COMUE (s'ils n'en sont pas que des opérateurs)

Préalable :

1. La structuration de la recherche du site « toulousain » repose sur une logique matricielle croisant la logique des pôles et celle d'instituts interdisciplinaires thématiques (transversaux aux pôles) sans préjuger pour le moment de la forme organisationnelle et du statut de ces derniers, ni de leur périmètre thématique.

2. La demande du COS est double :

- quelles transversalités thématiques ? (au regard du bench-marking effectué par Élise Cluzel, leur détermination ne semble pas forcément la tâche la plus ardue : constat d'une certaine similitude de leur définition d'un site à l'autre des sites retenus pour la comparaison)
- comment renforcer les pôles ?

Cette seconde question est plus ardue et appelle deux observations :

1. Les pôles ne sont pas disciplinaires, ils regroupent déjà, par grand champ scientifique, des disciplines,

Leur caractère disciplinaire varie en tout cas d'un pôle à l'autre : le pôle H-SHS est déjà très interdisciplinaire (ensemble des sciences humaines et partie des sciences sociales + quasi totalité des humanités)

Faut-il revenir sur le périmètre de certains ?

2. Le recouvrement du périmètre des pôles avec celui des Établissements est loin d'être le même :

- quasi équivalence entre le pôle DEG et UT1 Capitole
- idem entre le pôle H-SHS et UT2
- les autres pôles regroupent des Unités de recherche largement partagées par plusieurs Établissements (UT3, INP, INSA, ISAE, etc.)

Donner une capacité d'initiative aux pôles (définition d'une stratégie scientifique, politique RH) c'est rencontrer les instances des Établissements en charge de ces politiques : Commission recherche, Cac restreint... Le rapport entre pôle et établissement(s) ne saurait être de même nature selon les pôles pour la raison évoquée précédemment.

Le pôle H-SHS et UT2

Rappel :

Le périmètre du pôle : l'ensemble des unités d'UT2 + 2 unités d'UT3 (le LAIRDIL et le CRESCO) + le LRA (École d'Architecture)

Le pôle, au sein de l'UFTMIP, participe à la définition de la stratégie scientifique du site, selon des modalités qui restent à définir, mais la réflexion engagée au sein d'UT2 porte sur l'articulation « en interne du pôle et des instances de l'Établissement en charge de la recherche.

La question de l'**articulation entre le pôle et la CR d'UT2** a fait l'objet, le 5 octobre, d'une réunion de travail commune Commission de la Recherche/Conférence de la Recherche (cette dernière est une instance propre à UT2 qui réunit l'ensemble des DU et des acteurs de la recherche – services d'appui..-).

Renforcer le pôle c'est

lui donner davantage de compétences

structurer sa gouvernance pour lui donner une autonomie :

Cela suppose donc de réfléchir à son articulation avec la CR et avec la Conférence de la recherche

avec la conférence de la recherche, l'articulation est assez simple à trouver : le pôle H-SHS pourrait (en interne) remplacer progressivement la conférence de la recherche

avec la CR cette articulation pose d'autres problèmes.

Structurer la gouvernance du pôle, c'est :

Mettre en place des instances

- Une assemblée du pôle (celle des acteurs de la recherche)
- Un directoire pour appuyer les coordinateurs...(cooptation de ses membres au sein du pôle dans un premier temps, puis mise en place d'un processus plus démocratique)

Donner des moyens (d'appui) au pôle : d'abord l'affaire de la COMUE ? Seulement de la COMUE ?

Instaurer quelques principes simples (à court terme):

La vp « recherche » est membre de droit de l'assemblée du pôle et les représentant-e-s du pôle sont membres invités de droit de la CR

La vp peut demander à inscrire des points à l'ordre du jour de l'assemblée du pôle et les représentants du pôle peuvent demander à inscrire des points à l'ordre du jour de la CR

Quelles compétences donner au pôle ?

Dans un premier temps, « ne pas déshabiller Pierre (la CR) pour habiller Paul (le pôle !) »

- en faire une instance consultative qui donne un avis (obligé) sur la stratégie définie par l'établissement :

par exemple

sur la politique suivie par l'Établissement (UT2 avant tout, mais peut concerner aussi UT3 et l'ENSAT) pour les CRCT, les délégations CNRS ...

sur la définition des politiques de recherche : priorités en matière d'emploi scientifique (profil EC, personnel d'appui et de soutien à la recherche) , nature des projets émergents à soutenir, structuration des unités de recherche ...

Lui donner la possibilité de faire des propositions sur ces mêmes questions

Pour donner de la consistance à ce rôle de consultation et de proposition, introduire l'obligation faite à l'Établissement (représenté par la vp « recherche ») de justifier et argumenter sa position lorsque l'avis du pôle n'est pas suivi par les instances de l'Établissement.

- Un rôle possible du pôle : favoriser l'interdisciplinarité en son sein

Pour le pôle H-SHS, cela suppose dans le même temps de positionner clairement la MSHS-T- (son rôle est-il de favoriser l'interdisciplinarité entre SHS, auquel cas, elle redouble pour partie une fonction possible du pôle, ou est-il de développer des programmes interdisciplinaires entre SHS (et H) et les disciplines des autres pôles -sur ce seul objectif ou/et en privilégiant des thématiques...- ? Si l'on opte pour cette seconde solution, il convient que la MSHS-T- ne soit plus affiliée au pôle H-SHS, mais placée plutôt dans la position d'un Institut en transversalité des pôles (ce que semble souhaiter le directeur de la MSHS-T- qui a demandé à sortir celle-ci du pôle H-SHS).

Réflexion sur les transversalités thématiques

Outre la contribution H-SHS à des instituts (sur les questions de santé ou de transition écologique par exemple ou d'autres thématiques approchant celles retenues par les autres sites bénéficiant d'un IDEX. On risque de reproduire ici ces thématiques. Il conviendra simplement de faire l'effort de les « colorer » ou de les singulariser à partir des spécificités du site : par exemple en fonction de compétences qui ne sont présentes qu'ici. Ce qui, pour un institut qui serait positionné sur les questions touchant au développement durable ou à la transition écologique, pourrait se traduire par la nécessité de tenir compte de la présence à Toulouse des labos de la météo,

L'enjeu pour UT2 , consiste à identifier des thématiques qui pourraient être initiées par les H-SHS, mais qui pourraient susciter des coopérations avec d'autres grands champs disciplinaires, par exemple sur le(s) patrimoine(s), leur préservation, valorisation et transmission, sur le genre, la montagne, la ville, les apprentissages/cognition.... (liste non exhaustive et non validée !)

(Travail de la CR sur ce sujet le 24 novembre)

Questions non encore traitées ou abordées :

Rapport avec le CAC (restreint et plénier) de l'Établissement

Marie-Christine Jaillet

Annexe 2 : texte MST2I

DOCUMENT DE TRAVAIL (version 30/09/2106) Attentes de MSTII autour du scénario d'un grand établissement

Le pôle MST2I souhaite que les structures mises en place dans le grand établissement répondent aux attentes décrites dans ce document. En répondant à ces attentes, la nouvelle gouvernance devrait permettre à la fois de travailler efficacement (en limitant le temps passé en conseils et réunions) avec un cap, c'est à dire une stratégie de recherche à long terme pour le site régional (élaborée consensuellement). Les pôles « nouvelle formule » doivent permettre de piloter la recherche autour d'une stratégie de recherche pluriannuelle sur un périmètre thématique du grand établissement. Les missions données aux pôles pourraient être :

- Elaborer une politique et une stratégie pluriannuelle sur le périmètre thématique MSTII
- Analyser et faire remonter les besoins nécessaires aux laboratoires pour mettre en œuvre cette politique
- Définir une procédure et des critères permettant d'affecter les moyens (versus les besoins) sur les actions les plus importantes pour le pôle de recherche (après arbitrage et priorisation)
- Assurer la visibilité locale et internationale des recherches pluridisciplinaires menées dans le pôle

Au niveau du grand établissement, une structure (conseil, comité de pilotage ...) devra permettre le dialogue entre les composantes formation, les pôles de recherche et les grands organismes avec pour missions :

- Assurer un dialogue de gestion avec les grands organismes et les composantes
- Répartir les moyens aux composantes, pôles et services pour mettre en œuvre la politique du grand établissement

Il semble indispensable dans le contexte du scénario d'un grand établissement de :

- Veiller à simplifier les processus de prise de décisions (principe de subsidiarité) tout en assurant la bonne représentativité des personnels – ne pas créer une couche administrative supplémentaire avec un grand établissement-
- Utiliser les pôles « nouvelle formule » pour élaborer une stratégie et mener une politique de recherche
- Avoir un lieu permettant la discussion entre les pôles et une prise de décision efficace pour la répartition entre les pôles des moyens arrivant au grand établissement (groupe de travail, conseil inter-pôles, copil ...)
- Avoir un lieu correspondant au périmètre thématique des pôles (inter-établissement ou composantes) pour élaborer une stratégie et définir des perspectives à l'intersection formation/recherche (formation par ou pour la -recherche, développement de nouvelle formation, nouveau recrutement) –Collégium, ...-

Ces fonctionnalités doivent permettre de travailler efficacement avec une stratégie à long terme, d'assurer une bonne visibilité thématique et de gommer les frontières administratives inter-établissements que les directeurs d'unités multitutelles, les chercheurs et les doctorants doivent traverser plusieurs fois par jour.

Annexe 2 : texte BABS

DOCUMENT DE TRAVAIL (version 28/10/2106)

Proposition gouvernance

La gouvernance du pôle dans le cadre d'un grand établissement doit permettre à la fois de travailler efficacement (en limitant le temps passé en conseils et réunions) avec un cap, c'est à dire une stratégie de recherche à long terme multi-tutelle pour le site régional (élaborée de manière consensuelle). On peut imaginer que les fonctionnements des pôles ne soient pas tous identiques étant donné les tailles et structurations différentes.

La gouvernance doit permettre de travailler efficacement avec une stratégie à long terme, d'assurer une bonne visibilité thématique et de gommer les frontières administratives inter-établissements que les directeurs d'unités multi-tutelles, les chercheurs et les doctorants doivent traverser plusieurs fois par jour.

Une **priorité ABSOLUE** est la simplification **MAXIMALE** de la gouvernance et des couches administratives délétères pour tous.

Schéma de gouvernance (souhaitée du grand établissement vis-à-vis des pôles) :

- Les pôles sont reconnus comme entité au même titre que les structures d'enseignement.
- Un représentant des pôles doit être présent dans les instances enseignement
- Un représentant enseignement doit être présent dans le pôle
- Des schémas de subsidiarité clairs, simples et efficaces – ne pas créer une couche administrative supplémentaire avec un grand établissement. Entre l'élaboration d'une proposition et la décision pas plus de 2 niveaux.
- Au niveau du grand établissement, une structure (conseil, comité de pilotage, etc.) permettra le dialogue entre les composantes formation, les pôles de recherche et les grands organismes avec pour missions :
 - Assurer un dialogue de gestion avec les grands organismes et les composantes
 - Répartir les moyens aux composantes, pôles et services pour mettre en œuvre la politique du grand établissement

Les missions données aux pôles pourraient être :

- Elaborer une politique et une stratégie pluriannuelle sur leur périmètre thématique
- Analyser et faire remonter les besoins nécessaires aux laboratoires pour mettre en œuvre cette politique
- Définir une procédure et des critères permettant d'affecter les moyens humains et financiers (versus les besoins) sur les actions les plus importantes pour le pôle de recherche (après arbitrage et priorisation)
- Participer à l'élaboration d'une stratégie et la définition des perspectives à l'intersection formation/recherche (formation par ou pour la -recherche, développement de nouvelle formation, nouveau recrutement) – Collégium, etc.
- Assurer la coordination des moyens mis en œuvre
- Assurer visibilité locale et internationale des activités menées dans le pôle avec l'aide des services de la future université

Fonctionnement des pôles

- Renouvellement du responsable et co-responsable de pôle tous les 5 ans. Les mandats peuvent être renouvelés une seule fois
- Dans le cas de la création d'un bureau, un représentant pour le lien avec l'enseignement est obligatoire

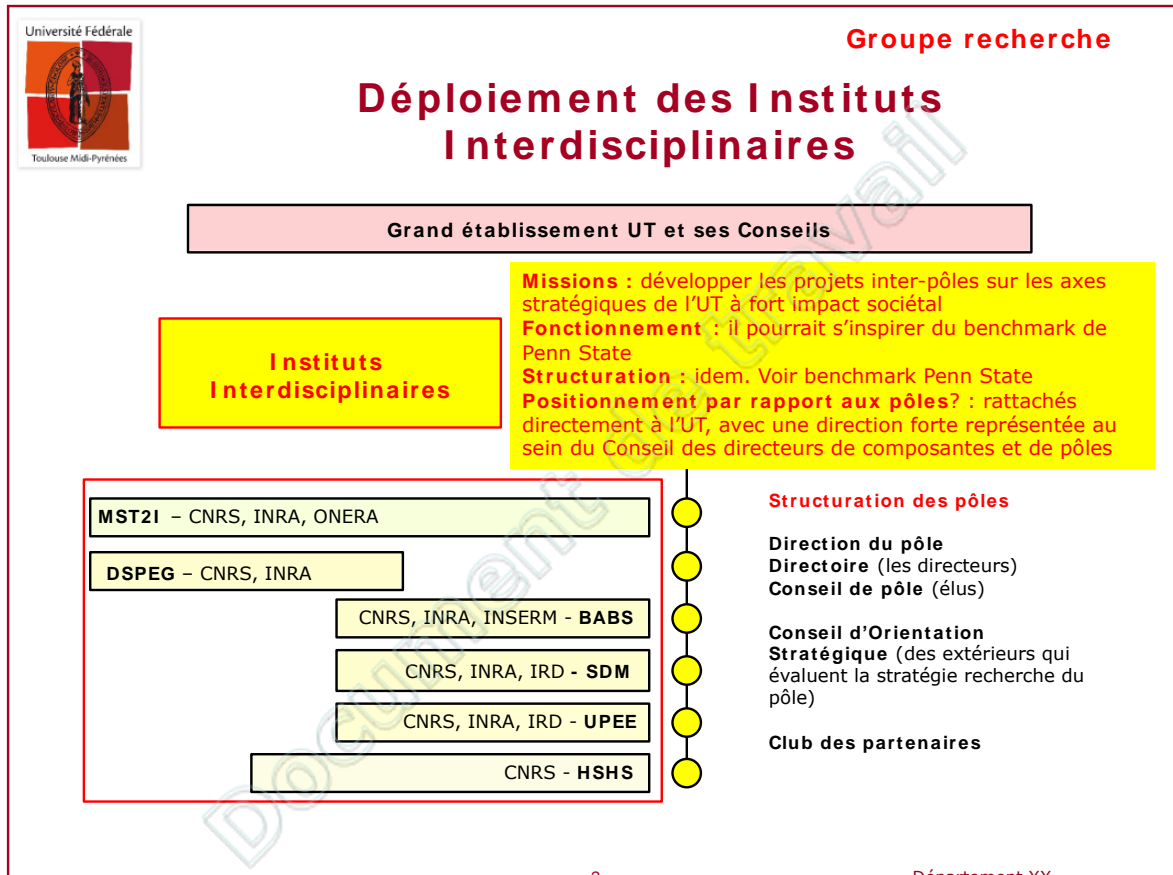
- En fin d'année, les pôles recevront un planning des actions à mener pour l'année suivante (campagne recrutement, moyens etc.)
- Le pôle peut se faire représenter par la personne de leur choix selon les instances.
- Une réunion mensuelle interpôle pour échanger les informations et mettre en place, dynamiser des projets structurants conjoints pluridisciplinaires.

Les moyens

- Une aide administrative indispensable pour chaque pôle.
- Une enveloppe à définir pour pouvoir mener des actions type séminaire, retraites, action de communication, invitations de personnalités

Ces fonctionnalités doivent permettre de travailler efficacement avec une stratégie à long terme, d'assurer une bonne visibilité thématique et de gommer les frontières administratives inter-établissements que les directeurs d'unités multi-tutelles, les chercheurs et les doctorants doivent traverser plusieurs fois par jour.

ANNEXE 3 : Instituts Interdisciplinaires Suite aux discussions en séance



Déploiement des Instituts Interdisciplinaires

Instituts Interdisciplinaires

- ✓ Ils répondent à des problématiques nouvelles souvent générées par des enjeux sociétaux qui obligent la collaboration de spécialistes de différents domaines
- ✓ Ils s'appuient sur les pôles de recherche de site dans une démarche bottom-up
- ✓ Ils doivent associer fortement au moins deux d'entre eux
- ✓ Ils contribuent notamment à l'émergence de plateformes de recherche mutualisées et environnées (RH) ainsi qu'à la proposition de filières de formation adaptées

Proposition : décliner les Instituts en deux catégories
-ceux en relation avec des enjeux sociétaux à forte résonance régionale (deux ou trois pour l'UT)
-ceux liés à des problématiques interdisciplinaires autres pour lesquelles le site estime avoir les compétences et les expertises adéquates (quelques projets)

Instituts Interdisciplinaires à forte résonance régionale : leurs thématiques pourraient être identifiées sur proposition des acteurs scientifiques, économiques et collectivités locales selon un processus voisin de celui mis en place lors de la définition des actions thématiques stratégiques de l'ex-IDEX : Aéronautique & Espace, etc.

Autres Instituts Interdisciplinaires : thématiques identifiées sur proposition des pôles de recherche. Financement sur une période de quelques mois pour réflexion approfondie et présentation d'un projet abouti (incubation). Sélection par un comité scientifique extérieur au site. Financement important pour une période de 3 à 4 années (M€).

ANNEXE 4

Contribution de la MSHS-T USR3414 CNRS/UFTMiP à la réflexion sur la réunion du Groupe de travail recherche intitulé "Pôles et CR établissements, instituts pluridisciplinaires" du 4 novembre 2016 (de la part du comité de direction de la MSHS-T : Jérôme Ferret UT1, Pascal Gaillard UT2 et Philippe Terral UT3)

Attentes de la MSHS-T comme possible Institut Pluridisciplinaire de site

Le fonctionnement de l'actuelle MSHS-T

La MSHS-T actuelle est une Unité de Service et de Recherche du CNRS et de l'UFTMiP qui rassemble actuellement 30 laboratoires du site appartenant aux trois universités (adhésions confirmées très récemment). Elle a plusieurs missions dont elle s'acquitte actuellement de façon très concrète, et dont voici quelques extraits :

- promouvoir l'interdisciplinarité à l'intérieur des SHS, des SHS vers les autres domaines et donc entre les établissements du site (UT1C, UT2J et UPS, mais aussi toutes les écoles d'ingénieurs ayant des ressources en SHS) via l'AAP de la MSHS-T
- promouvoir des objets de recherche inter et pluridisciplinaires qui ne sont pas soutenus par des laboratoires ou des financeurs (via l'AAP de la MSHS-T)
- soutenir des plateformes technologiques en SHS dans une perspective de développement scientifique, sociétal et industriel via des aides au fonctionnement, des demandes de postes et des ressources financières récurrentes
- soutenir et promouvoir sur le site toulousain de grands projets nationaux et européens comme les deux TGIR (très grandes infrastructures de recherche) HUMA-NUM et PROGEDO
- dans cette dernière perspective, soutenir le développement de recherches structurantes pour le site toulousain qui s'appuient sur ces TGIR
- aider à la structuration et au montage de projet nationaux et internationaux via, par exemple, un PCN défi 6 Europe, et autant que possible en collaboration avec les établissements.

Les moyens dont disposent actuellement la MSHS-T

- une équipe administrative complète d'une quinzaine de personnes dont 9 personnels CNRS, 2 personnels UT2J, un directeur et deux directeurs adjoints représentant les trois universités et divers chercheurs en détachement ou contractuels
- un appel à projet (de type PEPS) pour appuyer des projets innovants et pluri-établissements sur le site toulousain
- des subventions en provenance des 3 universités toulousaines et du CNRS, et des ressources propres en provenance des projets dont elle est partenaire.

Les projets qui engagent actuellement la MSH-T

- plusieurs projets de recherche nationaux dans lesquels la MSHS-T est partenaires (au titre de thématiques non développées dans les laboratoires toulousains, comme par exemple la "radicalisation" ou l'art pariétal)
- un laboratoire commun (LabCom ANR) pour le compte d'un des plateaux techniques de recherche
- un engagement dans plusieurs dépôts de projets européens au titre de la gestion ou des plateformes technologiques

- un engagement dans des accords internationaux (par exemple avec l'Australie sur l'Art rupestre).

La demande pour l'avenir

La demande pour l'avenir est la suivante:

- la MSHS-T pourrait continuer son action en s'appuyant d'abord sur les deux pôles SHS, mais aussi sur la quasi totalité des pôles du site, étant entendu que la présence des SHS est souvent souhaitée dans l'ensemble des projets de recherche.
- les thématiques et les propositions d'objets de recherche pourraient être discutées avec les pôles et les directeurs d'unités du site
- la MSHS-T pourrait s'inscrire dans la politique IDEX en s'appuyant sur (ou en accueillant à l'avenir, ce qui est déjà en partie le cas) les labex shs du site SMS et IAST et sur les plateformes technologiques
- la MSHS-T pourrait largement contribuer au développement des recherches dans le domaine des "big data" (via PROGEDO par exemple), de la santé, du développement durable et des responsabilités sociales, entre autres
- le comité de pilotage de la MSHS-T, actuellement constitué des trois universités, de l'UFT et du CNRS pourrait être complété par les représentant des pôles.